

Parc national de Port Cros

Orientation 3.6 Réinvestir la forêt dans le respect du milieu naturel forestier et de sa biodiversité

Faire vivre la forêt dans un projet qui équilibre préservation des paysages, sauvegarde de la biodiversité et valorisation de ses ressources en se souciant de la pertinence économique, représente un enjeu essentiel pour l'avenir de ce territoire.

La charte vise ici la mise en place d'un projet de développement local qui couvre un champ d'intervention très large : information et sensibilisation sur la gestion forestière, mise en place des documents de planification et des travaux et services forestiers exemplaires [...]

8 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
<p>3.6.3 Soutenir les travaux et services forestiers exemplaires (complément de débroussaillage, agrosylvopastoralisme, agroforesterie, etc.) notamment par le « porter à connaissance » des pratiques exemplaires, la diffusion de guides de bonnes pratiques forestières, de cahiers des charges types.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation la diffusion des documents des partenaires incluant ces pratiques, • Participation à l'élaboration de guides techniques de réalisation des travaux forestiers • Participation à l'animation de réseaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à l'animation, à l'information, à la sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • CG83, DDTM • CRPF, COFOR83 • Syndicat des Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs du Var • CERPAM • DRAAF, ONF • Propriétaires privés et publics • Associations Coopératives • SIVOM, SIVU, Intercommunalités • Acteurs de la filière bois et menus produits
[...]	[...]	[...]	[...]

Parc national de Port Cros

Référence ID de l'article : #4749

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-13 14:13